la lettre du SNMH-FO

Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière

Juin 2013

snmh.fo@fosps.com

«Nous ne serons pas complices... »

Depuis l'annonce de la direction de l'APHP de sa volonté de fermer les urgences de l'Hôtel-Dieu de Paris le 04 novembre prochain, la bataille contre la fermeture a pris un tour nouveau. Par la lettre des médecins qui refusent de voir l'Hôtel-Dieu de Paris démantelé et qui disent « nous ne serons pas complices », l'indépendance médicale est toujours vivante.

Mme Marisol Touraine invite les organisations syndicales à la mise en œuvre de son « pacte de confiance ». Elle qui ne nous a toujours pas répondu suite à la délégation intersyndicale du 06 mars dernier (elle était censée répondre dans les 5 jours) demandant un arrêt immédiat de la restructuration de l'Hôtel dieu pour pouvoir en discuter, se targue de confiance...Elle laisse Mr Le Guen, président du conseil de surveillance de l'APHP, instruire la destruction d'un fleuron de la médecine en France au profit de basses opérations immobilières. La gestion d'un hôpital se résumant ainsi à de simples calculs de boutiquiers. Et la ministre n'y pourrait rien ? Et elle voudrait ainsi redonner confiance ?

Pendant ce temps, la vente continue...Toute l'AP-HP se restructure, en fermant ici un service, là une clinique ambulatoire, là un hôpital entier...

La fermeture de l'Hôtel-Dieu, un des seuls hôpitaux de proximité de Paris intra-muros ouvrirait une boite de Pandore, faisant peser une menace ouverte sur tous les services d'urgences et tous les hôpitaux. Madame Touraine ne redonne pas confiance, elle permet aux directeurs d'ARS d'appliquer la loi Bachelot qui tranchent. Mais des heures perdues aux urgences, sont des chiffres de mortalité qui montent.

Ainsi le communiqué intersyndical du 17 mai, page2, apporte une position claire sur la nécessité actuelle d'ouverture de véritables négociations :

" Il est urgent d'être entendu sur les thèmes suivants :

- l'abandon de la loi HPST ;
- la remise en cause de la logique comptable des enveloppes fermées qui va se traduire en 2013 par 20 000 suppressions d'emplois dans le secteur sanitaire et autant dans le secteur médicosocial ;
- l'arrêt des restructurations et des suppressions de postes ;
- le rétablissement de la CCN 51 et l'arrêt des attaques contre les autres conventions collectives ;
- la remise en cause de la loi de 2011 sur la psychiatrie ;
- l'augmentation des salaires ;
- la préservation des droits en matière de retraite (sans allongement de l'âge légal ou sans augmentation des cotisations.

Non, décidément nous ne serons pas complices et nous signons l'Appel de l'Hôtel Dieu....

SOMMAIRE

Edito ..... Page 1

Intersyndicale du 17 mai 2012 ..... Page 2

Appel d'Hotel-Dieu ..... Page 3

PHSP, le vide sidéral... Page 4

Bulletin d'adhesion ..... Page 4

LES ORGANISATIONS COMMUNIQUENT

SUITE A L'INTERSYNDICALE DU 15 MAI 2013

Les organisations syndicales des personnels et des médecins hospitaliers
se sont rencontrées le 15 mai 2013.

Elles constatent que plusieurs semaines après l'annonce des engagements de la Ministre de la santé à la suite du rapport Couty sur le « Pacte de confiance », aucune mesure concrète répondant aux revendications des hospitaliers n'a été prise. La seule réponse à ce jour est une convocation le 17 mai des seules organisations syndicales de salariés par la DGOS pour discuter simplement de la « méthode de travail » pour de nouvelles discussions autour des 13 thèmes définis par la Ministre. Alors que ces thèmes n'avaient pas recueilli de consensus et que les questions du financement et de l'emploi qui sont centrales sont évacuées, nous ne pouvons accepter la mise en place d'un nouveau calendrier avec de simples groupes de travail. Le temps de la discussion est terminé, il est urgent d'ouvrir de vraies négociations avec l'ensemble des organisations syndicales. Cette réunion est convoquée la même semaine où est annoncée autoritairement la date du 4 novembre pour la fermeture des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Mesure tristement emblématique, résultant de la logique strictement comptable en lien avec la politique de réduction des dépenses publiques dans lequel s'inscrit la loi HPST. C'est pourquoi nous exigeons le maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Nous ne pouvons accepter cette conception du dialogue social.

Pour nos organisations syndicales, il est urgent d'être entendu sur les thèmes suivants :

- l'abandon de la loi HPST ;
- la remise en cause de la logique comptable des enveloppes fermées qui va se traduire en 2013 par 20 000 suppressions d'emplois dans le secteur sanitaire et autant dans le secteur médico-social ;
- l'arrêt des restructurations et des suppressions de postes ;
- le rétablissement de la CCN 51 et l'arrêt des attaques contre les autres conventions collectives ;
- la remise en cause de la loi de 2011 sur la psychiatrie ;
- l'augmentation des salaires ;
- la préservation des droits en matière de retraite (sans allongement de l'âge légal ou sans augmentation des cotisations.

Paris, le 17 Mai 2013

Lettre ouverte à la Ministre de la Santé Marisol Touraine

L'appel de l'Hôtel-Dieu de Paris:
Les médecins contre la restructuration aberrante de cet hôpital

Madame la Ministre,

Les soins à l'Hôtel-Dieu de Paris sont sacrifiés au mépris de ses patients et des besoins de la population.

Pourtant, avant les autres, l'Hôtel-Dieu fut un hôpital innovant tout en restant conscient des impératifs économiques : acquis à la prise en charge ambulatoire des patients chaque fois que possible et à la prévention, il a développé en même temps une médecine de pointe. *Son budget n'était pas déficitaire.*

Les professionnels de l'Hôtel-Dieu savent :

- qu'il n'est pas raisonnable de supprimer toute possibilité d'hospitalisation des patients dans une structure destinée à recevoir en consultation programmée ou en urgence des centaines de personnes malades chaque jour,
- qu'il n'est pas raisonnable de se passer d'un vrai service d'urgences dans une structure destinée à être ouverte 24 heures sur 24.

Le simple affichage par l'AP-HP d'un ambitieux projet de transformation de l'Hôtel-Dieu en «hôpital universitaire de santé publique» et en «hôpital debout » exclusivement ambulatoire, ne doit et ne peut pas servir de caution à la suppression du service d'accueil des urgences, des lits d'aval et des moyens qui soutiennent leur fonctionnement. Pour ne pas limiter l'offre à des consultations externes déjà largement proposées par la médecine de ville, les centres ou maisons de santé parisiens, des moyens humains et techniques solides doivent permettre d'assurer une réelle permanence des soins.

Le projet de l'AP-HP ne correspond :

- ni aux besoins des patients présentant une pathologie lourde ou urgente,
- ni à la réalité médicale hospitalière,
- ni même à une organisation pertinente de l'accès aux soins.

Le démantèlement de cet hôpital (suppression des urgences et des lits) impacterait l'ensemble des hôpitaux parisiens, déjà saturés, alors que l'Hôtel-Dieu apporte excellence et proximité.

Ce démantèlement doit s'arrêter puisqu'un projet médical alternatif cohérent et économiquement équilibré existe.

Pour répondre à sa mission de service public, l'Hôtel-Dieu doit conserver une activité de soins et d'hospitalisation à la fois d'excellence et de proximité (urgences, lits de médecine interne polyvalente et psychiatrie, service de radiologie et chirurgie ophtalmologique et ambulatoire).

Les locaux où s'exercent aujourd'hui ces activités sont neufs ou rénovés depuis moins de 5 ans. Pourquoi fermer ces structures médicalement et financièrement performantes qui donnent entière satisfaction aux patients et aux soignants ? Ces activités sont complémentaires et indispensables à une offre de soins « debout » de qualité et en toute sécurité.

Vous vous engagez, Madame la Ministre, dans le cadre de votre « pacte de confiance » pour l'hôpital, à ce que les personnels et médecins soient eux-mêmes acteurs des projets. Tenez compte des alertes réitérées des professionnels de santé. Sinon, c'est la situation de l'ensemble des filières de soins qui s'aggravera.

L'appel de l'Hôtel-Dieu

1/ Nous, médecins, ne pouvons être les complices passifs de décisions bureaucratiques qui nous privent des moyens de soigner les malades.

2/ Nous, médecins, affirmons et démontrons qu'il faut des lits pour soigner les malades, même et peut-être surtout dans le cadre d'une prise en charge essentiellement ambulatoire disponible 24 heures sur 24.

3/ Nous, médecins, réclamons, l'arrêt du processus de fermeture de l'Hôtel-Dieu : les urgences doivent être maintenues, les lits nécessaires doivent être conservés, la chirurgie ophtalmologique et ambulatoire doit être soutenue, le plateau technique doit être développé pour assumer les flux de patients très importants qu'implique la prise en charge ambulatoire d'une population de plus en plus précaire.

Recevez, Madame la ministre, l'assurance de notre détermination à remettre l'hôpital public au cœur du système de soins et l'expression de notre haute considération.

Premiers signataires :

Docteur Gérald KIERZEK, urgentiste
Professeur Robert ZITTOUN, hématologue
Professeur Jean-Marc LEGEAIS, ophtalmologiste
Professeur Dominique VADROT, radiologue
Docteur Christophe PRUDHOMME, urgentiste, collectif médecins CGT
Docteur Olivier VARNET, neurologue, secrétaire général du SNMH-FO
Docteur François D'HERMIES, ophtalmologiste
Professeur Jean-Paul VIARD, infectiologue

PSPH : le vide sidéral autour du statut et de la permanence de soins

Depuis la dénonciation de facto de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 du PSPH par une « Recommandation Patronale » de la fédération des employeurs, puis l'agrément de cette recommandation par Marisol Touraine le 21 décembre 2013, la FEHAP n'a aucunement abordé la question des médecins dont elle a abrogé le statut.

Ce vide sidéral concerne non seulement le statut des médecins, pharmaciens et biologistes – on sait seulement qu'ils sont cadres – mais également l'organisation de la permanence médicale dans les établissements. En l'absence de négociation au niveau national et conventionnel, la question est tout simplement renvoyée aux contrats individuels et aux accords d'entreprises qui seront à négocier établissement par établissement.

Or, la réorganisation de la permanence médicale s'est vue « territorialiser » et relève maintenant des ARS qui la considèrent comme un puissant outil de restructuration de l'offre de soins.

En conséquence, la fédération des employeurs a privé les directions de tout support conventionnel qui aurait permis d'organiser la permanence médicale dans des conditions normales, livrant ainsi les médecins directement aux restrictions budgétaires des plans territoriaux des ARS. On imagine mal comment l'intérêt des établissements PSPH et le sort de ses patients seraient préservés dans ces conditions et une fois de plus, la FEHAP a sacrifié ses établissements et ses médecins pour plaire à la ministre.

En pratique, le SNMH-FO sera très vigilant, lors des négociations d'accord d'entreprises à venir, de ne pas abandonner la permanence médicale, pharmaceutique et biologique, afin de ne pas livrer nos établissements à des restructurations qui les transformeraient de facto en maisons de retraite.

Nous rappelons dans ce contexte que le Conseil d'Etat a invalidé le 29/10/2009 le refus d'agrément par le ministère de l'Avenant 2006-08 sur l'organisation des gardes et astreintes dans les établissements PSPH et qu'en conséquence, cet avenant est applicable.

Dans toutes les établissements privés à but non lucratif Le SNMH-FO est à la disposition de ses adhérents pour les informer et les soutenir dans les négociations des accords d'entreprises qui vont s'ouvrir suite à la dénonciation par la fédération patronale de toute référence aux médecin, pharmaciens et biologistes.

Nous demandons à la FEHAP d'abroger ses recommandations patronales et de rétablir de toute urgence la CCN 51 afin que l'avenir de ces établissements hospitaliers puisse titre préservé.

Bulletin Adhésion SNMH-FO

66 % du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.

Nom :

Prénom :

Statut actuel :

Spécialité d'exercice : .....

Adresse où vous voulez recevoir les courriers syndicaux :

.....

.....

Téléphone professionnel :.....

Fax : .....Mail :.....

A retourner accompagné du règlement (à l'ordre du SNMH-FORCE OUVRIERE) à :
Dr Dominique DOURY, Service Pharmacie - Centre Hospitalier de GONESSE 25 rue Bernard Février
BP 71 - 95 503 GONESSE Cedex. E-mail : dominique.doury@ch-gonesse.fr

TARIFS 2013
PH Temps Plein : 185 Euros
PH Temps Partiel, Assistants, Attachés Temps Plein : 115 Euros
Internes, Attachés Temps Partiel, Retraités : 85 Euros

SNMH FO Syndicat National des Médecins Hospitaliers